

Cartographie de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau à Jodoigne

500 M



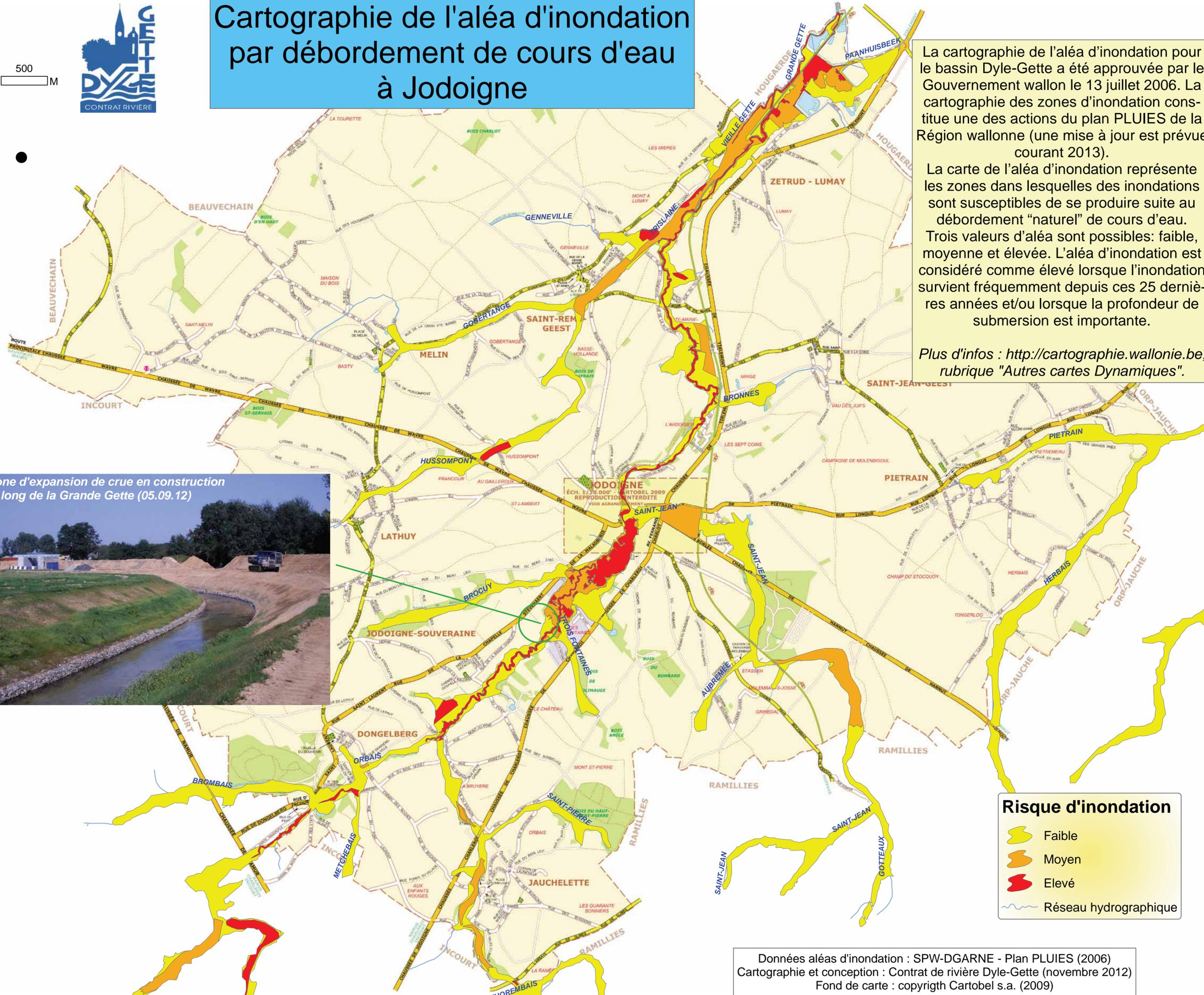
La cartographie de l'aléa d'inondation pour le bassin Dyle-Gette a été approuvée par le Gouvernement wallon le 13 juillet 2006. La cartographie des zones d'inondation constitue une des actions du plan PLUIES de la Région wallonne (une mise à jour est prévue courant 2013).

La carte de l'aléa d'inondation représente les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire suite au débordement "naturel" de cours d'eau. Trois valeurs d'aléa sont possibles: faible, moyenne et élevée. L'aléa d'inondation est considéré comme élevé lorsque l'inondation survient fréquemment depuis ces 25 dernières années et/ou lorsque la profondeur de submersion est importante.

Plus d'infos : <http://cartographie.wallonie.be>, rubrique "Autres cartes Dynamiques".



Zone d'expansion de crue en construction le long de la Grande Gette (05.09.12)



Risque d'inondation

- Faible
- Moyen
- Elevé
- Réseau hydrographique

Données aléas d'inondation : SPW-DGARNE - Plan PLUIES (2006)
 Cartographie et conception : Contrat de rivière Dyle-Gette (novembre 2012)
 Fond de carte : copyright Cartobel s.a. (2009)

Station d'épuration de L'Ecluse (à construire)

Station d'épuration de Jodoigne



STEP de Jodoigne

Stations d'épuration, égouts, collecteurs : extraits du PASH (SPGE ; m. nov. 2012)
 Cartographie et conception : Contrat de rivière Dyle-Gette (nov. 2012)
 Fond de carte : copyright Cartobel s.a. (2009)

Le plan d'assainissement pour le bassin Dyle-Gette a été adopté par le Gouvernement wallon le 10 novembre 2005. La cartographie du PASH représente les égouts, collecteurs et stations d'épuration sur tout le bassin. On y distingue les canalisations et infrastructures existantes et celles qui sont encore à construire. La cartographie représente aussi les différentes zones d'assainissement (régime d'assainissement collectif, autonome ou transitoire). Les obligations de chaque habitant du bassin en matière de gestion de ses eaux usées s'en trouvent ainsi clarifiées.

Plus d'infos : www.spge.be

Réseau d'égouttage et régime d'assainissement à Jodoigne

Régime d'assainissement

-  Collectif (>2000 Équivalents Habitants)
-  Collectif (< 2000 Équivalents Habitants)
-  Autonome
-  Transitoire
-  Station d'épuration
-  Réseau hydrographique

Egouts et collecteurs

-  Collecteur gravitaire existant
-  Collecteur sous pression existant
-  Collecteur gravitaire adjudgé ou en construction
-  Collecteur sous pression adjudgé ou en construction
-  Collecteur gravitaire à réaliser
-  Collecteur sous pression à réaliser
-  Egout gravitaire existant
-  Egout gravitaire sous pression existant
-  Egout gravitaire adjudgé ou en construction
-  Egout sous pression adjudgé ou en construction
-  Egout gravitaire à réaliser
-  Egout sous pression à réaliser

Suivi de la qualité de l'eau à Jodoigne



Qualité de l'eau

Indice de pollution organique (IPO)

- Mauvais (1 - 1,99)
- Médiocre (2 - 2,99)
- Moyen (3 - 3,99)
- Bon (4 - 4,59)
- Très bon (4,6 - 5)

Indice de polluo-sensibilité (IPS)

- Mauvais (< 5)
- Médiocre (5 - 7,9)
- Moyen (8 - 10,9)
- Bon (11 - 14,9)
- Très bon (15 - 20)

Indice biologique global normalisé (IBGN)

- Mauvais (1 - 3)
- Médiocre (4 - 6)
- Moyen (7 - 9)
- Bon (10 - 14)
- Très bon (15 - 20)

— Réseau hydrographique

500 M

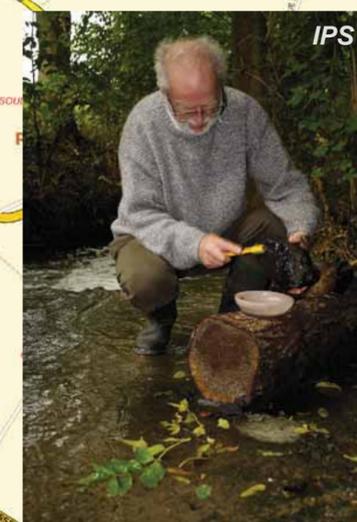
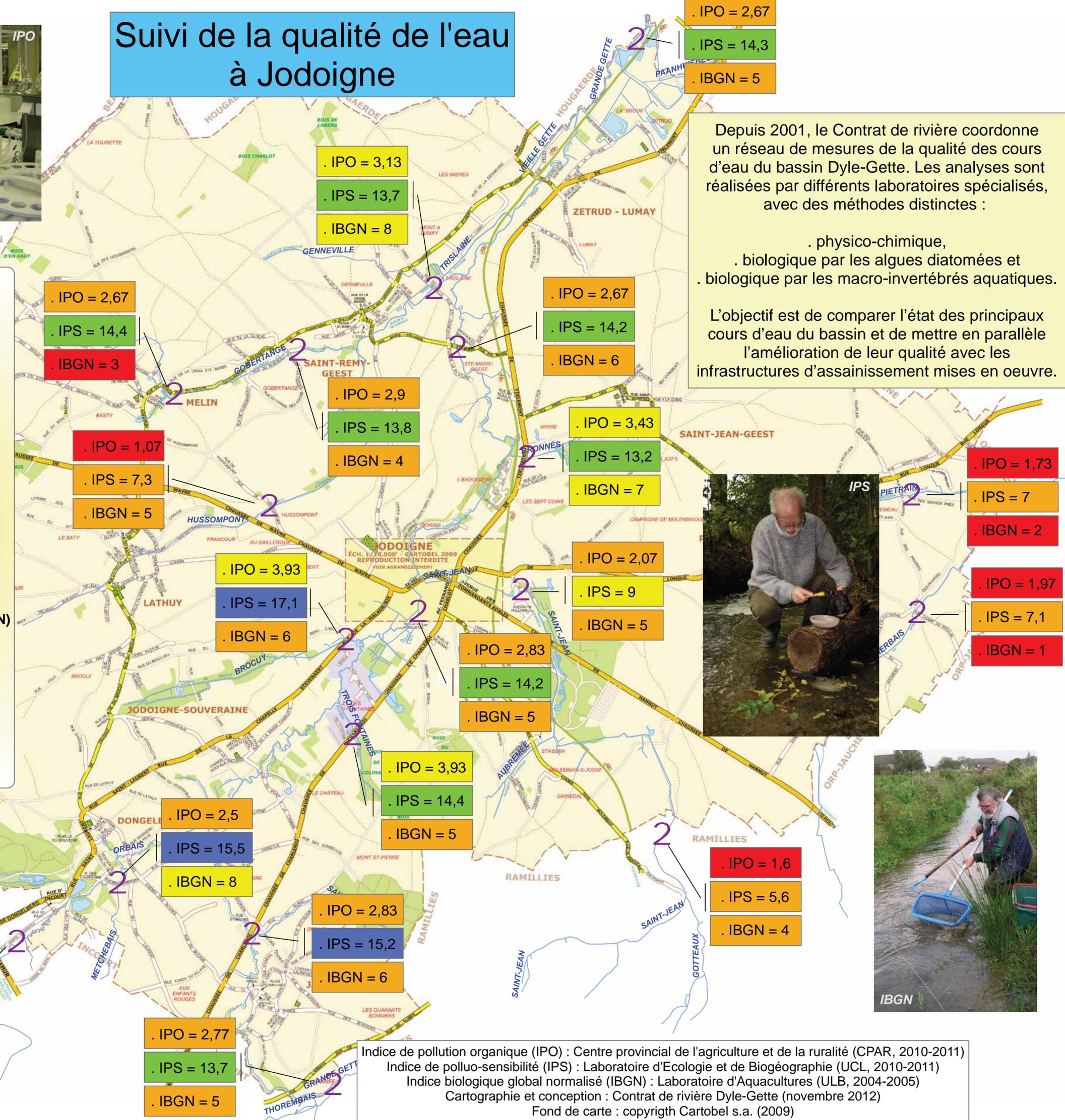


. IPO = 2,67
. IPS = 14,3
. IBGN = 5

Depuis 2001, le Contrat de rivière coordonne un réseau de mesures de la qualité des cours d'eau du bassin Dyle-Gette. Les analyses sont réalisées par différents laboratoires spécialisés, avec des méthodes distinctes :

- . physico-chimique,
- . biologique par les algues diatomées et
- . biologique par les macro-invertébrés aquatiques.

L'objectif est de comparer l'état des principaux cours d'eau du bassin et de mettre en parallèle l'amélioration de leur qualité avec les infrastructures d'assainissement mises en oeuvre.



Indice de pollution organique (IPO) : Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité (CPAR, 2010-2011)
 Indice de polluo-sensibilité (IPS) : Laboratoire d'Ecologie et de Biogéographie (UCL, 2010-2011)
 Indice biologique global normalisé (IBGN) : Laboratoire d'Aquacultures (ULB, 2004-2005)
 Cartographie et conception : Contrat de rivière Dyle-Gette (novembre 2012)
 Fond de carte : copyright Cartobel s.a. (2009)

Inventaire des poissons à Jodoigne

500 M



Epipluteus



Goujons



Anguille (civelle)

Un vaste recensement piscicole au moyen de pêches électriques a été effectué dans le bassin Dyle-Gette entre 2000 et 2005, à l'initiative du Contrat de rivière et grâce à la collaboration du Service de la Pêche de la Région wallonne. L'objectif fut de recenser le nombre d'espèces de poissons présentes dans les cours d'eau et de comptabiliser le nombre d'individus de chaque espèce.

Depuis, chaque année de nouvelles pêches sont réalisées pour analyser l'évolution des populations de poissons, notamment suite à l'amélioration de la qualité des eaux.



Grande Gette 2009



Grande Gette 2009

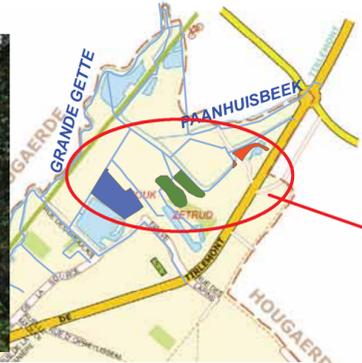
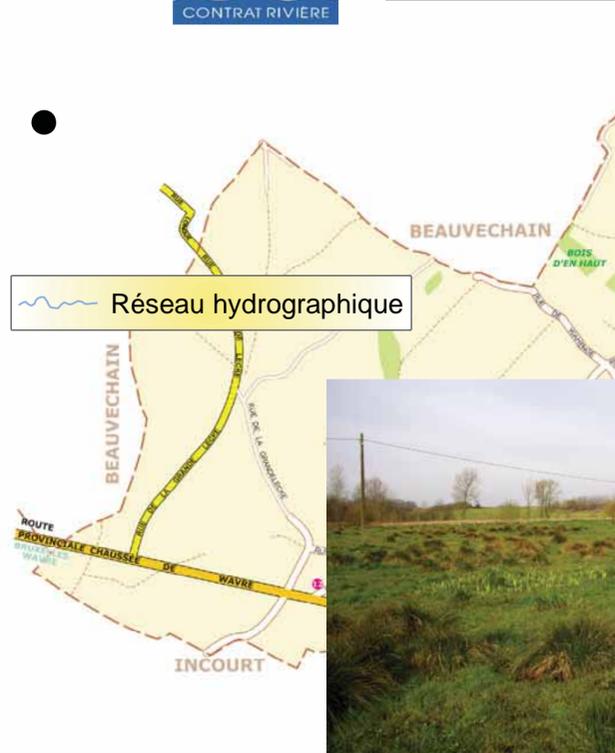


Données poissons : Service de la pêche - SPW (2005-2007) ; ULg (2005-2009)
 Cartographie et conception : Contrat de rivière Dyle-Gette (novembre 2012)
 Fond de carte : copyright Cartobel s.a. (2009)

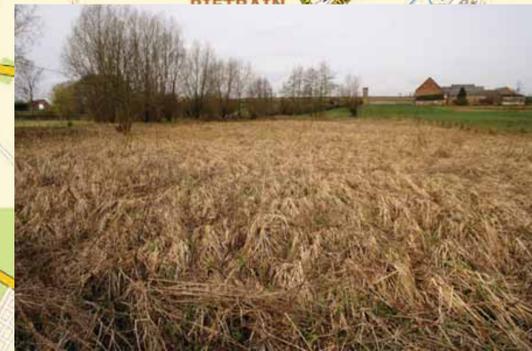
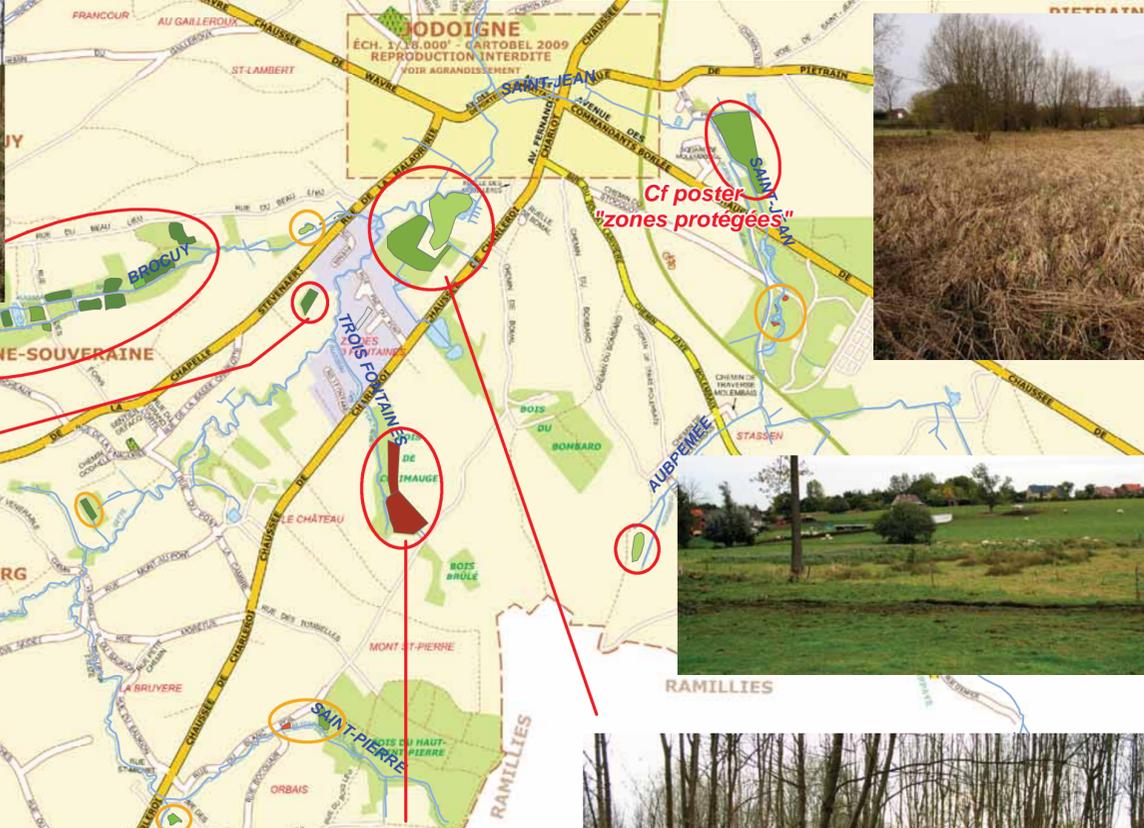
Zones humides d'intérêt biologique non protégées à Jodoigne



500 M

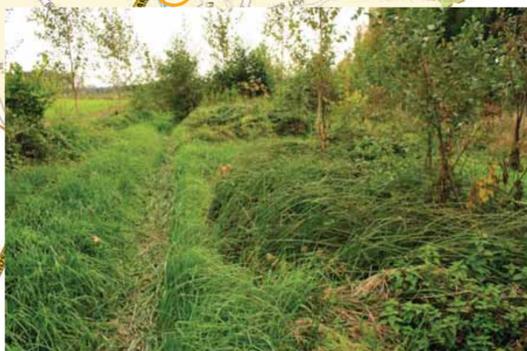


- Zones humides**
- Aulnaie humide
 - Autre
 - Cariçaie non boisée
 - Coupe à blanc humide
 - Divers bois humide
 - Frange rivulaire
 - Peupleraie humide
 - Plan d'eau d'intérêt
 - Prairie humide
 - Roselière
 - Saulaie humide



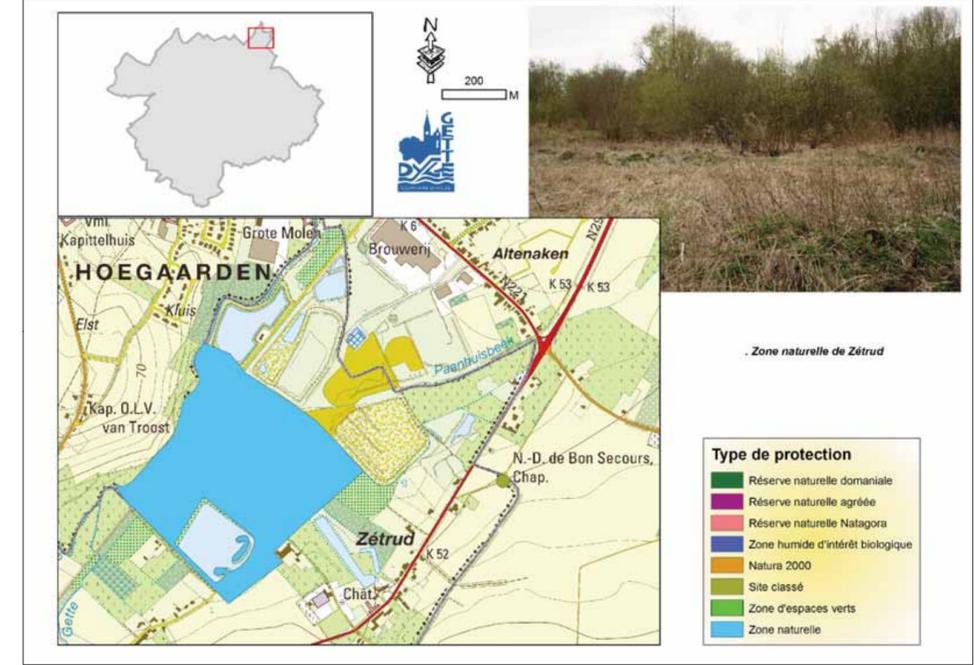
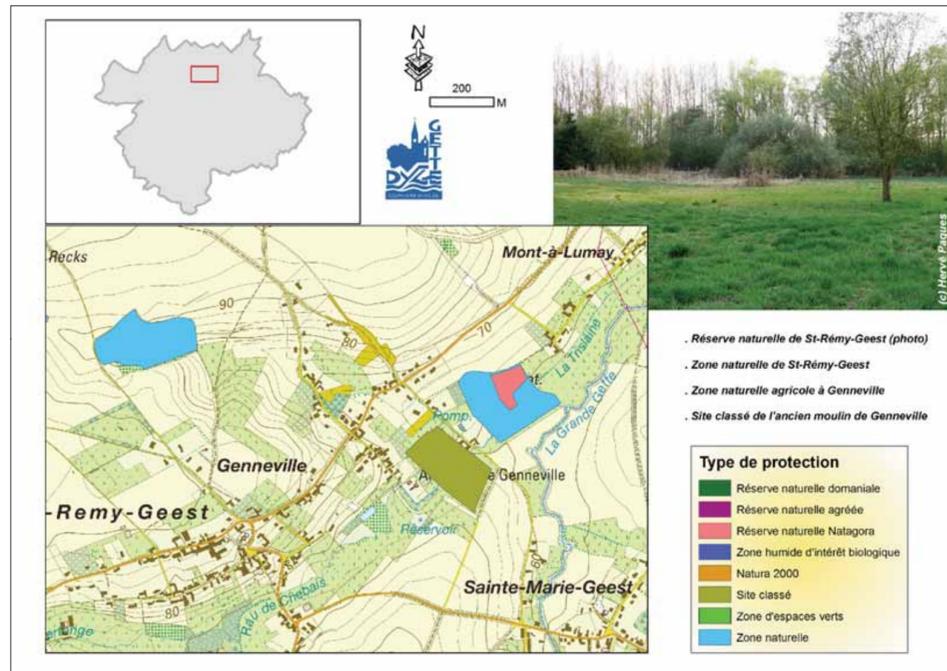
Les différents instruments légaux qui permettent de protéger les zones humides sont issus soit de la législation sur la conservation de la nature (réserve naturelle, zone humide d'intérêt biologique,...), soit de celle de l'aménagement du territoire (zone d'espaces verts ou zone naturelle au plan de secteur, plan communal d'aménagement, permis d'urbanisme, ...).

Le Contrat de rivière invite ses partenaires communaux et associatifs à démarcher auprès des propriétaires des zones humides qui ne sont pas protégées juridiquement, pour les sensibiliser et créer de nouvelles zones protégées, et ce en respectant le souhait des propriétaires et en collaboration étroite avec les agents forestiers de la Région wallonne.



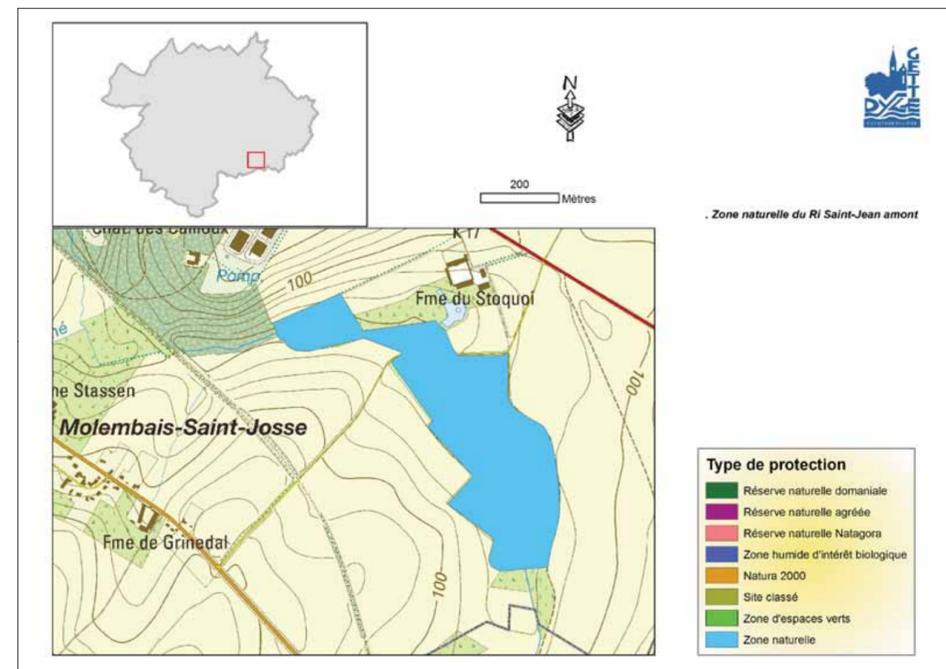
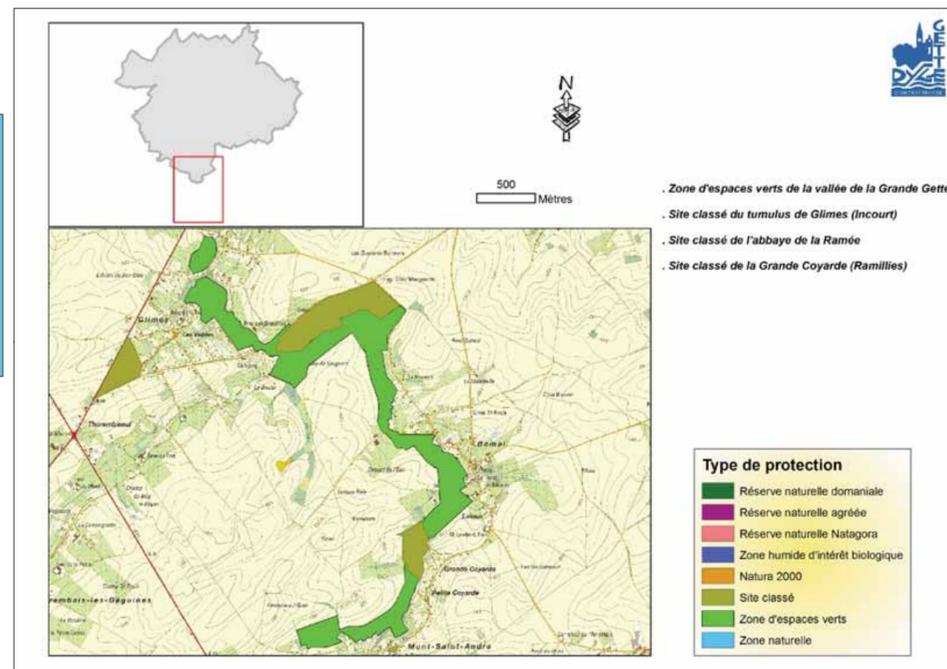
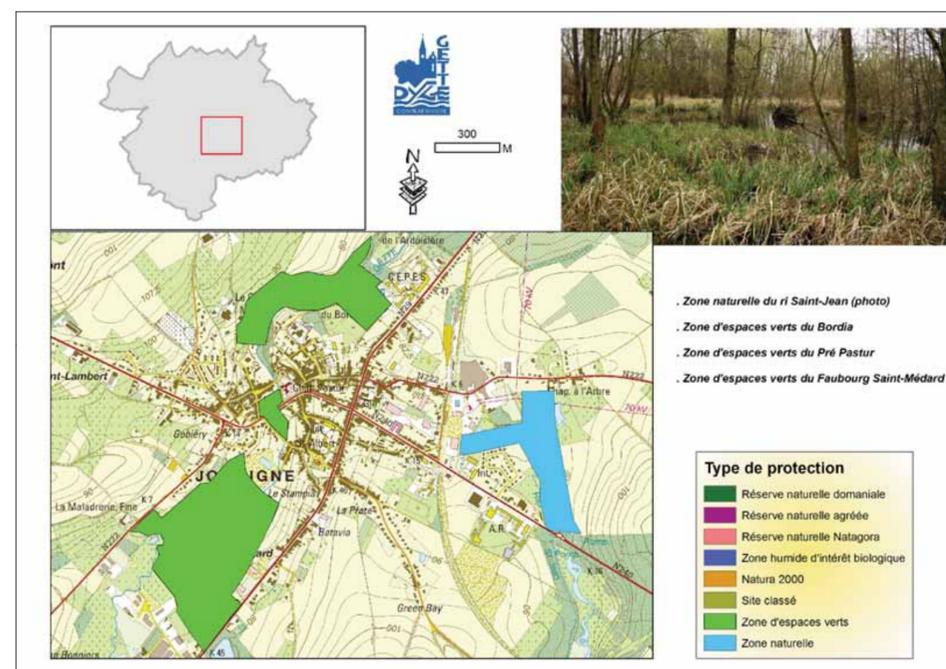
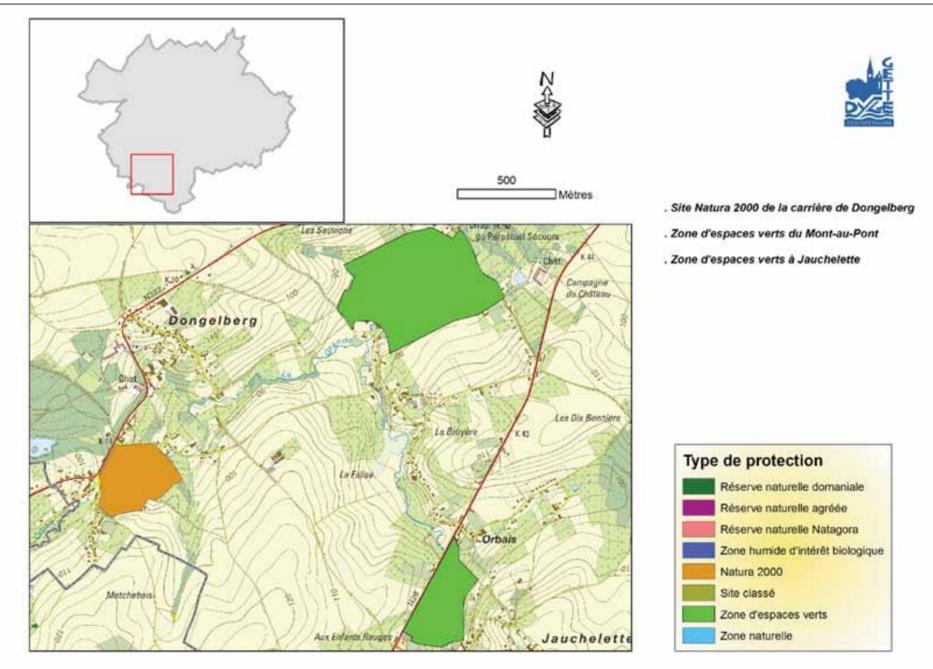
Opération de gestion à la réserve naturelle de St-Rémy-Geest ...

Soyez-en !



Qu'il s'agisse de milieux naturels ouverts (roselières, cariçaies, prés de fauche humides) ou fermés (aulnaies, frênaies, saulaies, peupleraies humides), les zones humides méritent toute notre attention. Elles sont des réservoirs pour la biodiversité, des éléments de notre patrimoine naturel et paysager et constituent des bassins d'orage naturels pour retenir les eaux de pluie. Sans un minimum de protection juridique, les zones humides sont menacées. Il existe différents instruments légaux qui permettent de protéger les zones humides.

Le Contrat de rivière a réalisé la cartographie des zones naturelles et patrimoniales protégées légalement pour tout le bassin Dyle-Gette.



Zones naturelles et patrimoniales protégées légalement à Jodoigne

Données : DEMNA - DGARNE
 Cartographie et conception : Contrat de rivière Dyle-Gette (novembre 2012)
 Fond de carte : (c) Institut Géographique National (licence d'utilisation 090629-1357)